

Vœu des élu-e-s communistes de Brest :

Défendre et développer un service public postal de qualité et de proximité, pour toutes et tous.

Le 15 novembre 2016, à Brest,

Présenté par le groupe des élu-e-s communistes,

Le Conseil municipal, réuni dans sa séance du 8 décembre 2016,

1/ Constatant, sur le contrat tripartite de présence postale territoriale 2017-2020 et sur la présence du groupe postal à Brest :

- Que ce contrat, fixant la présence postale sur les territoires, est en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'AMF. Qu'il a pour objectif affiché, au nom de « l'adaptation du réseau aux contraintes économiques » de fermer de nombreux bureaux de postes et ainsi de faire perdurer les suppressions d'emplois au groupe La Poste.
- Qu'avec ce contrat, il s'agit de passer d'un réseau où les bureaux de poste étaient largement majoritaires, jusqu'en 2014, à un réseau largement dominé par des « partenariats » type relais-commerçant ou géré par des associations bénévoles.
- Que **le bureau de l'AMF** sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à l'interpellation des élu-e-s communistes **a refusé de signer le contrat en l'état et reporté sa décision au mois de décembre.**
- Que précisément le territoire de Brest est concerné par ces mesures. En effet, le service postal brestois est impacté et se transforme déjà : **les bureaux de poste du Port de Brest et des 4 Moulins, durant le mois d'octobre, ont fermé, changé de statut**, pour être hébergé chez un commerçant concernant celui du Port et sous le statut « La Poste Relais » pour les 4 Moulins.
- Que, le Bureau de Poste du Phare de l'Europe à Brest est également concerné par ce type de changement de statut car il est prévu qu'il ferme pour être remplacé par un relais-commerçant.

2/ Considérant,

- Que compte tenu des impacts cités, cette évolution globale et locale sur la région brestoise (Bureau du Port, des 4 Moulins et de l'Europe) du service public postal est plus que préoccupante autant pour les salariés que pour les usagers brestois.
- Que si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales, cela augurerait une fois de plus de nouvelles fermetures de bureaux de poste, de nouvelles transformations, dont la Ville de Brest, les salariés et les habitants brestois ont déjà à subir les conséquences.
- Que dans une société de plus en plus divisée, sous tension, générant nombre d'inégalités, nos concitoyens ont plus que jamais besoin de protections, de solidarités donc plus de Services Publics de qualité et de proximité.

En conséquence, **le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de France, de négocier l'élaboration d'un nouveau contrat de présence postale 2017-2020 avec l'Etat et la Poste, tourné vers l'emploi, le développement des services publics de proximité, le renforcement d'un maillage territorial des services publics postaux.**

Le Conseil Municipal de Brest affirme son soutien au développement et à la défense d'un service public postal de qualité, de proximité, pour toutes et tous, sur la région de Brest.

Que de ce fait, le Conseil Municipal de Brest se prononce contre la transformation du bureau postal du Phare de l'Europe en relais commerçant.